



## DRIVE Variable 3 ans



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

### Composition du prix de votre énergie<sup>(9)</sup>



- Energie fournie (ENGIE)
- Coûts de réseaux (Gestionnaire de réseau)
- Impôts, charges et tva (Gouvernement)

### Vos avantages

- Rechargez votre véhicule à un Tarif de nuit très bas. Votre maison en bénéficie également
- 100% d'électricité verte belge
- Un prix variable mensuellement

### Services gratuits

- Avec l'app Drive, rechargez automatiquement aux heures creuses et ENGIE vous paie pour les kWh rechargés intelligemment. <sup>(16)</sup>
- Service client 5 étoiles en ligne et par téléphone
- Facture électronique par défaut

### Prix d'énergie Variable - 1 an <sup>(13)</sup>

| Redevance fixe <sup>(1)</sup> | Prix par kWh (€cent/kWh)      |        |                          |                          |               | Coûts énergie verte <sup>(5)</sup><br>(€cent/kWh) |
|-------------------------------|-------------------------------|--------|--------------------------|--------------------------|---------------|---|
|                               | Type d'usage                  | Normal | Bihoraire Heures pleines | Bihoraire Heures creuses | Exclusif Nuit |   |
| 100,70 €/an                   |                               |        |                          |                          |               |   |
| Prix mensuels                 | + Consommation <sup>(2)</sup> | 9,967  | 10,793                   | 8,668                    | 9,905         | + 2,632   |
|                               | - Injection <sup>(3)</sup>    | 4,013  | 4,724                    | 2,249                    |               |   |
| Prix annuels estimés          | + Consommation <sup>(2)</sup> | 12,990 | 13,956                   | 11,167                   | 12,454        | + 2,632   |
|                               | - Injection <sup>(3)</sup>    | 5,041  | 5,937                    | 2,822                    |               |   |

### Coûts de réseaux (distribution et transport)<sup>(6)</sup>

| Gestionnaire du réseau de distribution | Distribution |                |                |               |                                  |                              |        | Transport |
|--|--------------|----------------|----------------|---------------|----------------------------------|------------------------------|--------|-----------|
|  | Normal       | Bihoraire      |                | Exclusif Nuit | Activité de mesure Relevé annuel | Puissance mise à disposition |        |           |
|  |              | Heures pleines | Heures creuses |               |                                  | <=13kVA                      | >13kVA |           |
|  | €cent/kWh    | €cent/kWh      | €cent/kWh      | €cent/kWh     | €/an                             | €/an                         | €/an   |           |
| SIBELGA                                | 8,98         | 8,98           | 6,73           | 6,73          | 10,72                            | 29,02                        | 58,05  | 1,38      |



## DRIVE Variable 3 ans



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

### Suppléments

| Suppléments (€cent/kWh)                           |         | Droit pour le financement des Obligations de Service Public (OSP) (€/an) |        |
|---|---------|--|--------|
| Cotisation sur l'énergie                          | 0,20417 | <= 1,44 kVA  | 0,00   |
| <b>Accise fédérale<sup>(11)</sup></b> (€cent/kWh) |         | > 1,44 et <= 6 kVA   | 12,59  |
| Consommation entre 0 et 3.000 kWh                 | 5,03288 | > 6 et <= 9,6 kVA  | 20,22  |
| Consommation entre 3.000 et 20.000 kWh            | 5,03288 | > 9,6 et <= 13 kVA   | 25,19  |
| Consommation entre 20.000 et 50.000 kWh           | 4,81876 | > 13 et <= 18 kVA  | 37,91  |
| Consommation entre 50.000 et 1.000.000 kWh        | 4,74668 | > 18 et <= 36 kVA  | 50,50  |
|   |         | > 36 et <= 56 kVA  | 101,00 |
|   |         | > 56 kVA   | 164,09 |

(1) La redevance fixe n'est imputée que 1 seule fois chez les clients pour lesquels le prélèvement et l'injection appartiennent au même pack chez ENGIE.

(2) Le prix variable offert peut être modifié dans le courant du mois (p.ex. suite à des variations dans la disponibilité d'électricité sur le marché). Le prix valable est celui qui est affiché sur engie.be à la date de souscription du contrat. Les formules de prix sont valables pour tous les contrats conclus en Juillet 2024 et débutant au plus tard le dernier jour du 6e mois après la souscription du contrat.

Le prix de l'électricité est indexé mensuellement. Le paramètre d'indexation est la moyenne arithmétique des cotations journalières Day Ahead EPEX SPOT Belgium (ci-après EPEXDAM) durant le mois de fourniture. Les cotations journalières EPEXDAM sont exprimées en €/MWh. La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Juin 2024: 59,80 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 83,89 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les formules hors TVA d'application pour Juillet 2024 sont les suivantes:

- Normal = 2,3225 + (0,1184 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 2,7725 + (0,1239 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 2,3225 + (0,0979 x EPEXDAM)
- Exclusif nuit = 3,3765 + (0,0998 x EPEXDAM)

(3) Le tarif d'injection correspond aux prix auxquels ENGIE achète votre électricité produite et injectée sur le réseau conformément aux Conditions Contractuelles de votre Contrat. Ce tarif s'applique uniquement pour les installations de production décentralisées situées en Belgique raccordées en basse tension et disposant d'un compteur intelligent ou bidirectionnel. En plus du tarif d'injection, une redevance fixe est due et sera facturée sauf si vous êtes déjà client chez ENGIE pour la livraison d'électricité, auquel cas vous payez une seule redevance fixe du tarif de consommation.

Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA.

Les prix d'injection sont indexés en utilisant le paramètre EPEXDAM.

La valeur du EPEXDAM du mois en cours ne sera connue qu'en fin de mois. À titre informatif, les prix indiqués sont basés sur la dernière valeur du EPEXDAM connue (Juin 2024: 59,80 €/MWh). Les valeurs historiques du EPEXDAM peuvent être consultées sur engie.be.

Le paramètre EPEXDAM annuel estimé s'élève à 75,24 €/MWh pour ce mois-ci selon la méthodologie de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/faq/berekening-variabele-energieprijzen-de-v-testr>

Les formules hors TVA d'application pour Juillet 2024 sont les suivantes:

- Normal = 0,0300 + (0,0666 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures pleines = 0,0300 + (0,0785 x EPEXDAM)
- Tarif bihoraire heures creuses = 0,0300 + (0,0371 x EPEXDAM)

(5) Ces coûts sont calculés de la manière suivante: Q x Pc pour le coût énergie verte . Q correspond au pourcentage, tel que déterminé légalement, des prélèvements du client pour lequel ENGIE doit remettre des certificats d'énergie verte . Pc correspond au prix par certificat d'énergie verte et s'élève en Juillet 2024 à 93€. Ce prix est hors TVA. Les coûts sont repris séparément sur la facture et sont adaptés en fonction des modifications légales.

(6) Les coûts de réseau sont approuvés par la CREG et par BRUGEL. Concernant les tarifs de transport et de distribution d'électricité autres que pour la basse tension, veuillez-vous référer au site internet de BRUGEL.

(8) Vous ne payez pas de TVA sur ces coûts.

(9) Le calcul a été effectué en janvier 2024 pour un contrat EASY Variable sur la base d'une consommation privée de 3500 kWh/an à Bruxelles. Prix 6% de tva comprise.

(10) Vous trouverez plus d'informations sur vos paiements sur [www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements](http://www.engie.be/fr/support/faq/facture/paiements).

(11) Droit d'accise spécial d'application à partir du 01/01/2022 remplaçant les contributions pour les obligations de service public fédéral et la cotisation fédérale. Il est calculé sur base annuelle, suivant un tarif dégressif par tranche de consommation.

(12) La TVA peut être adaptée en fonction des modifications légales.



## DRIVE Variable 3 ans



Prix variables électricité pour les contrats conclus en Juillet 2024  
Pour les particuliers en Région de Bruxelles-Capitale  
Prix, 6% de tva comprise<sup>(12)</sup>

- (13) Nous nous réservons le droit d'adapter chaque année votre prix de l'énergie variable ou fixe conformément à la procédure prévue par l'article "Modification des conditions et des prix" des Conditions Générales pour consommateurs, indépendamment d'une éventuelle durée minimale du Contrat.
- (16) Avec le contrat Drive, vous pouvez générer des gains pour un montant de 1,5c€/kWh en rechargeant votre VE intelligemment, à condition que votre voiture et/ou votre borne de recharge est compatible (voir conditions compatibilité sur [engie.be/fr/ev-reward](http://engie.be/fr/ev-reward)). Ces c€/kWh sont définis pour le mois et peuvent varier de mois en mois sans préavis de notre part. Vous pouvez vérifier le montant actuel des gains en allant sur : [engie.be/fr/ev-reward](http://engie.be/fr/ev-reward).

Drive est une offre réservée aux consommateurs propriétaires ou utilisateurs d'une voiture électrique rechargeable, sous réserve de remplir une déclaration sur l'honneur que nous pouvons vérifier à tout moment. Toute la consommation d'électricité verte prélevée à votre Point de prélèvement bénéficie de cette offre.

Origine de l'électricité verte fournie dans le cadre de DRIVE : sources d'énergie renouvelables belge (100%).

### Frais de rappel et de mise en demeure <sup>(8) (10)</sup> Montants d'application à partir du 1er décembre 2023

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| Frais de rappel (3er gratuit) | 7,50 €  |
| Mise en demeure               | 15,00 € |